### AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE\_073\_2022-DE

Reçu le 05/07/2022 Publié le 05/07/2022

# Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

## Conseil Communautaire

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022**

03- Objet: ALBRET COMMUNAUTE - RAPPORT D'ACTIVITES 2021

N° Ordre: DE-073-2022

Rapporteur : Jacques Lambert, vice-président en charge des ressources humaines, de l'administration

générale, et président de la CAO

Nomenciature 7.10.3 Finances locales - divers - autres

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36):

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: M. Michel DAUNES Bruch: M. Alein LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia Chenull et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fleux: -

Francescas : Mme Paulette LABORDE Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin ; M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES Lavardac: Mme Isabelle SALIS

Le Fréchou : -

Le Nomdleu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Nicolas LACOMBE

Pompley: -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : -

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan: -

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrallies : Mme Michèle AUTIPOUT

#### AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE 073 2022-DE Reçu le 05/07/2022 Publié le 05/07/2022

# Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIERES à Mme Laurence

BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

## Membre absent excusé (2) :

Fieux: M. Joël AREVALILLO Lavardac: M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) : Le Frechou: M. André APPARITIO

Nérac: Mme Stéphanie GARBAY Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOL!NIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 36

Votants 47

Absents: 16

- Dont « pour »: 47

- Dont suppléé : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 11

Dont abstention : 0

La communauté de communes Albret Communauté doit réaliser tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

Comme stipulé dans l'article 33 du règlement intérieur d'Albret Communauté, la réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale détaillée à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit adresser annuellement aux maires des communes membres de l'EPCI, un rapport d'activités.

Monsieur le Président vous invite à prendre connaissance du rapport d'activités 2021 annexé à la présente délibération, qui sera transmis aux maires des communes du territoire.

> LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité,

## AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE\_073\_2022-DE Reçu le 05/07/2022 Publié le 05/07/2022

▶ De prendre acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

Publication le 0 6 JUIL. 2022